



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 23 septembre 2024

DELIBERATION N°2024-044

Envoyé en préfecture le 25/09/2024

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le

ID : 038-213802812-20240923-DELIB2024_044-DE



L'an 2024, le 23 septembre, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Stéphane COUDERT, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Didier PERRIN pouvoir à Nathalie GOIX, Aldo CARBONARI pouvoir à Bénédicte GUILLAUMIN, Patrick COMMERE pouvoir à Gérard FEY, Sophie CUTAJAR pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/07/2024

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 15/07/2024. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2024-044 : Convention-cadre entre les communes de Veurey-Voroize et de Noyarey dans le cadre des secteurs de l'enfance et de la petite enfance

Stéphane COUDERT, Rapporteur

Considérant que les échanges avec les élus de Veurey-Voroize ont été nombreux pour aboutir à un mécanisme de répartition équitable des frais de fonctionnement assumés par chaque collectivité dans le domaine de la petite enfance, enfance et jeunesse ;

Considérant qu'il est possible de qualifier de façon comptable par la gestion de flux croisés entre deux entités dotées de la personnalité morale liées par un intérêt commun ;

Considérant que la convention présentée en annexe n'entraîne pas un transfert de compétences mais une délégation de la gestion des structures liées à l'enfance et la petite enfance référencées comme la crèche « *La Maison des P'tits Bouts* » (0-3 ans) et l'ALSH « *Les Petits Malins* » (3-12 ans) ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités financières de la convention par laquelle les communes entendent confier la gestion des équipements susnommés et leurs refacturations réciproques ;

Considérant la nécessité d'établir un principe d'équité et une clé de répartition de la convention en annexe, fixée selon le nombre de places ou heures dévolues à chaque commune

Considérant que les deux communes ont décidé de mettre dans la balance comptable pour chaque entité, uniquement l'ensemble des charges afférentes de fonctionnement mandatées au chapitre 011 ;

Il est **PROPOSE** au Conseil municipal de :

- **DONNER SON ACCORD** aux principes indiqués dans la convention-cadre en annexe ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer cette convention-cadre avec la commune de Veurey-Voroize ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord et **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention-cadre avec la commune de Veurey-Voroize.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 19

Affiché le : 26/09/2024

Reçu en préfecture le : 25/09/2024

Exécutoire le : 26/09/2024

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 25/09/2024

Le Maire
Nelly JANIN QUERCIA

A blue circular stamp of the Mayor of Noyarey is visible. The stamp contains the text "MAIRE DE NOYAREY" at the top, "38360" at the bottom, and a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.